

Plus de 100 acteurs du territoire mobilisés dans le cadre d'un séminaire sur le développement de l'offre de formation sanitaire, médico-sociale et médico-technique

Dans le cadre des travaux d'élaboration du nouveau Schéma Territorial des Formations Sanitaires et Sociales et dans la continuité de ceux menés dans le cadre du futur CHRU de Guyane était organisé le mercredi 28 février et le jeudi 29 février 2024, un séminaire sur le développement de l'offre de formation sanitaire, médico-sociale et médico-technique coorganisé par l'ARS et la Collectivité territoriale de Guyane (CTG)

Quels enjeux ?

- Préparer le futur Schéma territorial des formations sanitaires et sociales (SFSS),
- Répondre aux besoins en compétences du futur CHRU

Il s'agissait dans le cadre de ce format d'échange :

- d'analyser l'atteinte des objectifs initialement fixés dans le STFSS ;
- d'identifier les freins rencontrés par les acteurs de la formation et les apprenants ;
- de réévaluer les besoins et d'adapter l'offre de formation du territoire à l'aune du futur CHRU de Guyane ;
- de définir une stratégie commune s'appuyant sur les leviers identifiés par les participants du séminaire

Les engagements conjoints CTG/ARS : prochaines échéances

- **Le déploiement** d'une stratégie territoriale de communication, dès la rentrée scolaire 2024, portée conjointement par les deux entités. Il s'agira de promouvoir et de valoriser la formation pour les métiers relevant des sphères sanitaires et sociales (en lien avec l'éducation nationale, France travail, l'Université de Guyane) ;
- L'organisation de **groupes de travail thématiques** dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des conclusions du séminaire :
 - Accompagnement individualisé et global à la réussite des apprenants ;
 - Gestion territoriale des terrains de stage ;
 - Appui à la création ou au renforcement des filières prioritaires

La CTG et l'ARS remercient la centaine de participants mobilisés autour de ce sujet majeur pour le territoire.

Les deux institutions rappellent leur détermination, dans le cadre d'une gouvernance partagée, à assurer la mise en œuvre opérationnelle de ces engagements en lien avec les acteurs.